Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Gaspésie
Québec

Direction des ressources financières

Le 24 octobre 2024

À TOUS LES EXPLOITANTS DE RESSOURCES DE TYPE FAMILIAL (RTF) REPRÉSENTÉES PAR LA FFARIQ

Objet : RAPPEL - DEMANDE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

Madame,
Monsieur,

Nous désirons vous rappeler qu'il est maintenant nécessaire de fournir les pièces justificatives (exemple : attestation de présence, facture, etc.) afin que les dépenses de transport et d'accompagnement (gardiennage) vous soient remboursées. Comme mentionné à l'article 3-8.02 de l'entente collective, « Les dépenses doivent préalablement être autorisées par l'établissement »

Vous n'avez plus à envoyer votre formulaire de remboursement de dépenses à l'intervenant. Vous devez maintenant le faire parvenir par courriel à l'adresse suivante : sirtf.jeunesse.cisssgaspesie@ssss.gouv.qc.ca ou par la poste au 230, route du Parc, Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2C4.

Prenez note également qu'un seul formulaire de réclamation de dépenses vous sera envoyé avec votre relevé de paiement. Vous pourrez maintenant inscrire les dépenses de tous les usagers sur le même formulaire.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations

Line Débigaré M.Sc.
Adjointe à la Direction des ressources financières et chef des comptes payables

Marie-Josée Smith
Conseillère-cadre à la qualité des milieux de vie RI-RTF à la Direction qualité, évaluation, performance et éthique

419, boulevard Perron
Maria (Québec) G0C 1Y0
Téléphone : 418 759-3443
Télécopieur : 418 759-5063